



**CDG 38**

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**  
**du jury de l'examen professionnel**  
**de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**par voie de promotion interne**  
**session 2020**

**SOMMAIRE**

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES .....	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY .....	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ .....	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ .....	11
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	15
9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION.....	16
10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY.....	19
11 - FICHE STATISTIQUES.....	20

## 1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	<b>Session 2018</b>	<b>Session 2020</b>
Candidats admis à concourir	<b>983</b>	<b>822</b>
Candidats présents épreuve écrite	<b>754</b>	<b>616</b>
% présents « écrit » / admis à concourir	77%	75%
Moyenne épreuve écrite	7.87	8.19
Seuil d'admissibilité	10.00	10.00
Candidats admissibles	218	195
% candidats admissibles / candidats présents épreuve d'admissibilité	29%	32%
Candidats présents épreuve d'admission	<b>215</b>	<b>193</b>
% présents admission / admissibles	99%	99%
Moyenne épreuve admission	10.36	10.27
Nombre de candidats admis	126	111
Seuil d'admission	10.00	10.00
% admis / admis à concourir	12.8%	13.5%

## 2 - PLANNING

# EXAMEN PROFESSIONNEL RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE PAR PROMOTION INTERNE PLANNING 2020

Début des retraits de dossiers	10 mars 2020
Fin des retraits de dossiers	15 avril 2020 reporté au 27/04/2020
Date limite de dépôt des dossiers	23 avril 2020 reporté au 04/06/2020
Épreuve écrite d'admission	24 septembre 2020
Épreuve orale d'admission	8, 9 et 10 décembre 2020

## INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 11 juin 2020	en visioconférence	Conférence des Présidents
Jeudi 19 novembre 2020	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 8 au 10 décembre 2020	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 17 décembre 2020	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

## INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Jeudi 1 <sup>er</sup> octobre 2020	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies
Lundi 9 novembre 2020	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	lundi 23 novembre 2020 à 10h00
Diffusion des résultats d'admission	Lundi 21 décembre 2020 à 10h00

### **3 - LES MEMBRES DU JURY**

<b>NOM Prénom</b>	<b>Titre</b>
DIAZ François	Élu, conseiller municipal, Saint Paul de Varces Vice-président du jury
FRAGOLA Annie	Élue, conseillère municipale, Crolles Présidente du jury
MUNOZ Josette	Élue, conseillère municipale, La Tronche
PARISOT Xavier	Élu, conseiller municipal, Chanas
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, directrice adjointe, Conseil départemental de l'Isère
DELOYE Christian	Personnalité qualifiée, directeur de l'urbanisme et des grands travaux (retraité), Valence
LAPALUD Nathalie	Personnalité qualifiée, responsable du service fiabilisation à la direction des finances, Métropole de Lyon
TOURNOUD Olivier	Personnalité qualifiée, directeur du territoire du Triève, Conseil départemental de l'Isère
COUTET Véronique	Personnalité qualifiée, représentante du personnel
DESCOT Laurent	Fonctionnaire, représentant du CNFPT
FAURE Catherine	Personnalité qualifiée, directrice du CCAS, CCAS Valence
FUSSY Stéphane	Fonctionnaire, Chargé dialogue sociale et communication interne (DRH), Communauté de communes du Grésivaudan

#### **4 - LES EPREUVES**

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne comporte 1 épreuve écrite d'admissibilité et 1 épreuve orale d'admission.

***L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport*** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.  
(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

***L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien*** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.  
(Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité ou à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

## **5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR**

### **Les conditions d'accès**

L'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1re classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2e classe et comptant :

1° Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ;

2° Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

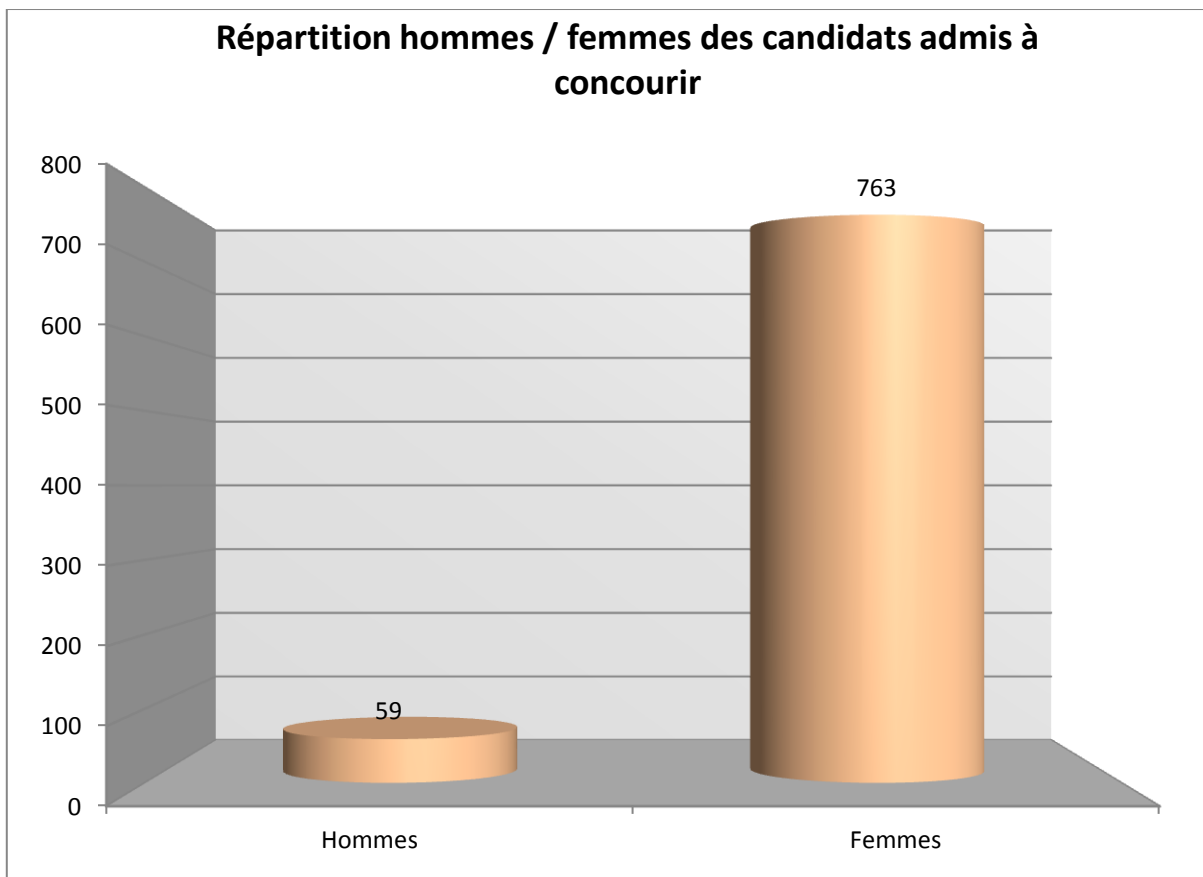
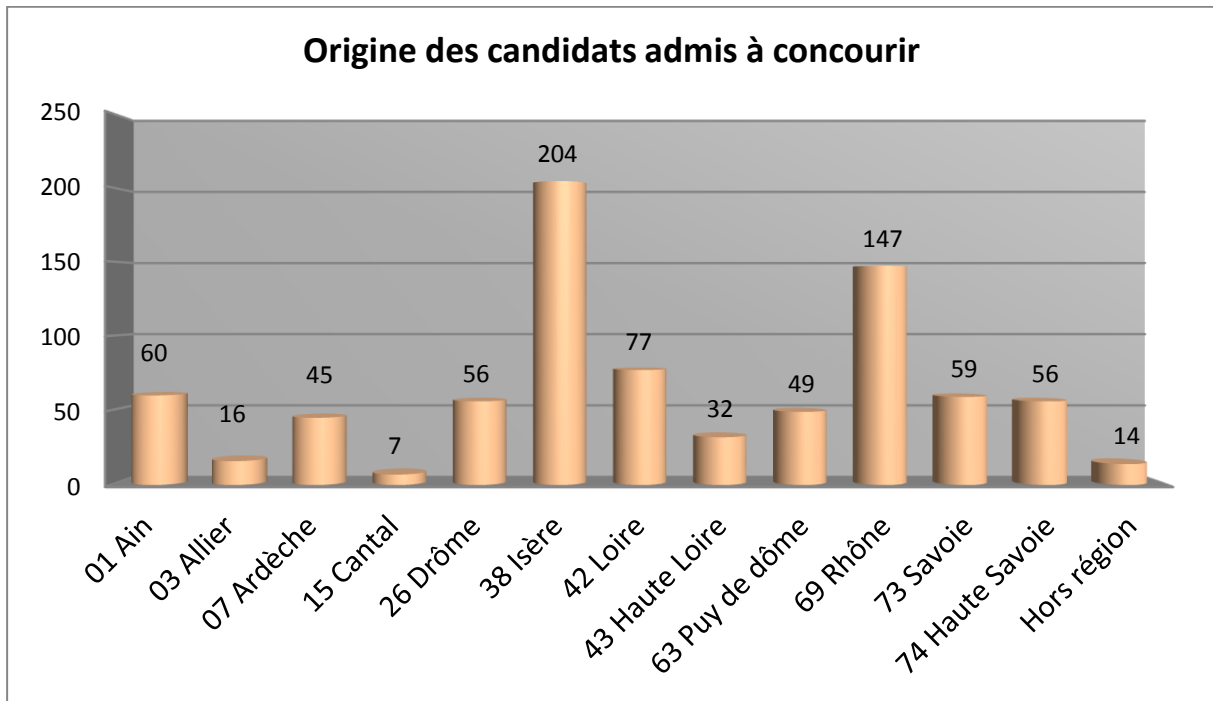
Les agents peuvent se présenter à l'examen un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

### **36 dossiers rejetés pour les motifs suivants :**

- 13 retours hors délais
- 18 n'ont pas l'ancienneté suffisante
- 5 n'ont pas le grade d'adjoint administratif principal soit de 2<sup>ème</sup> classe soit de 1<sup>ère</sup> classe

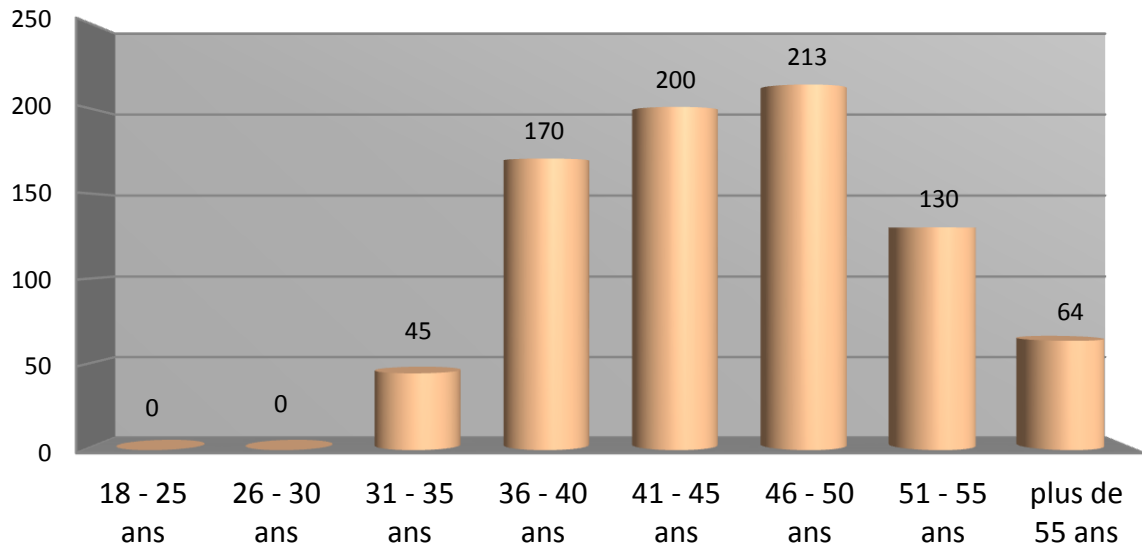
### **ORIGINE DES CANDIDATS**

<b>Origine des candidats par département</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Ain	60	7%
Allier	16	2%
Ardèche	45	5%
Cantal	7	1%
Drôme	56	7%
Isère	204	25%
Loire	77	9%
Haute Loire	32	4%
Puy de Dôme	49	6%
Rhône	147	18%
Savoie	59	7%
Haute Savoie	56	7%
Hors région	14	2%
<b>TOTAL</b>	<b>822</b>	<b>100%</b>



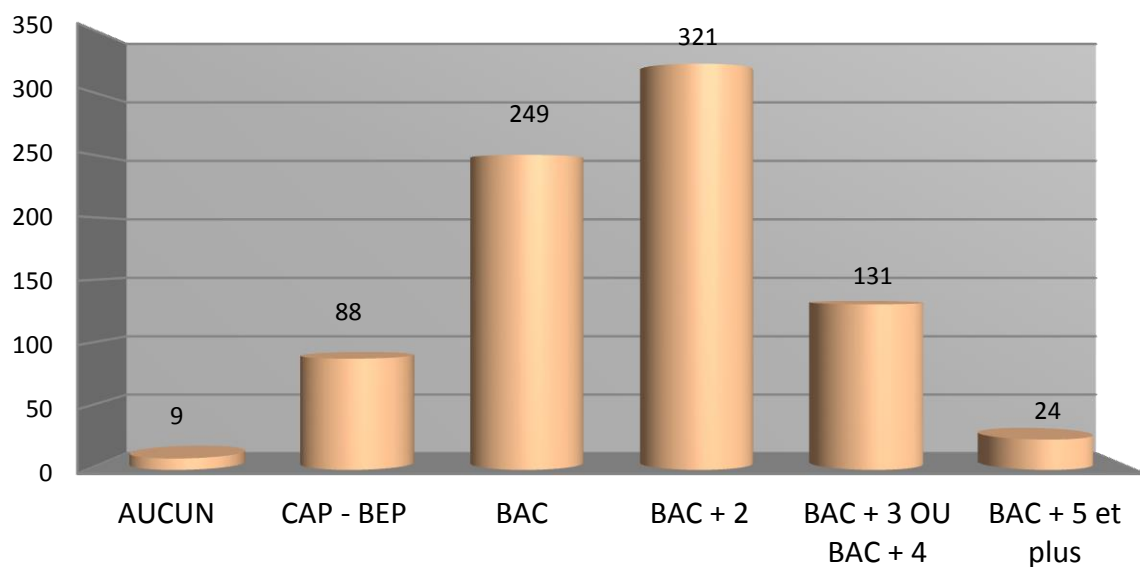
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	7%
Femmes	93%

### Age des candidats admis à concourir



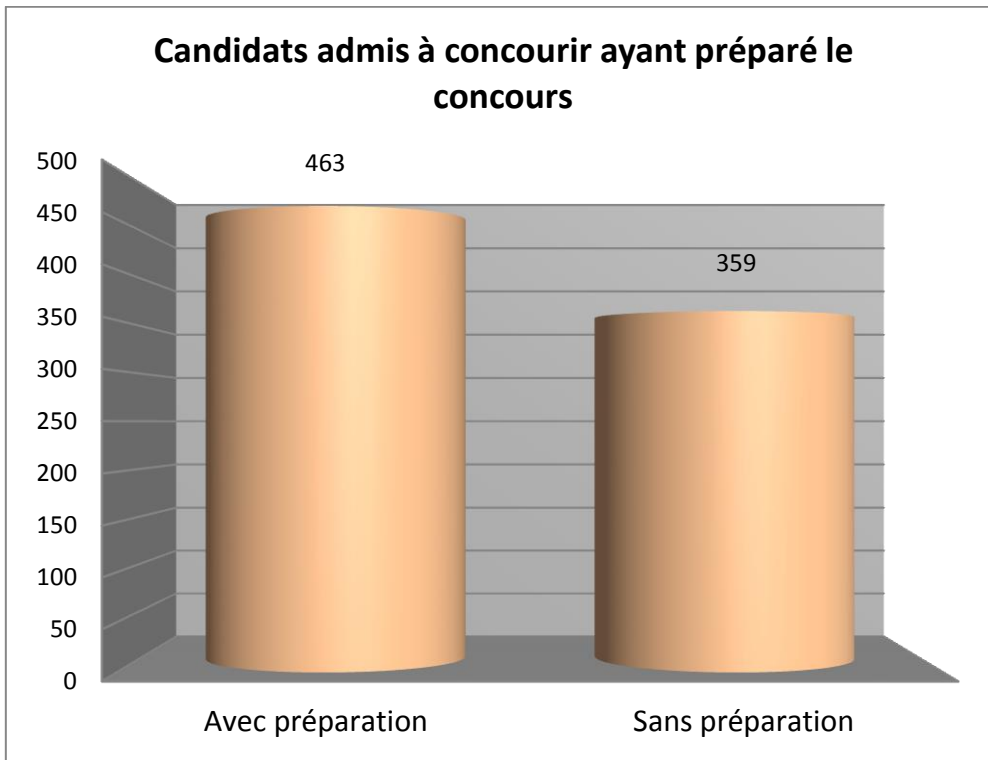
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	5%
36 - 40 ans	21%
41 - 45 ans	24%
46 - 50 ans	26%
51 - 55 ans	16%
plus de 55 ans	8%

### Niveau d'étude des candidats admis à concourir

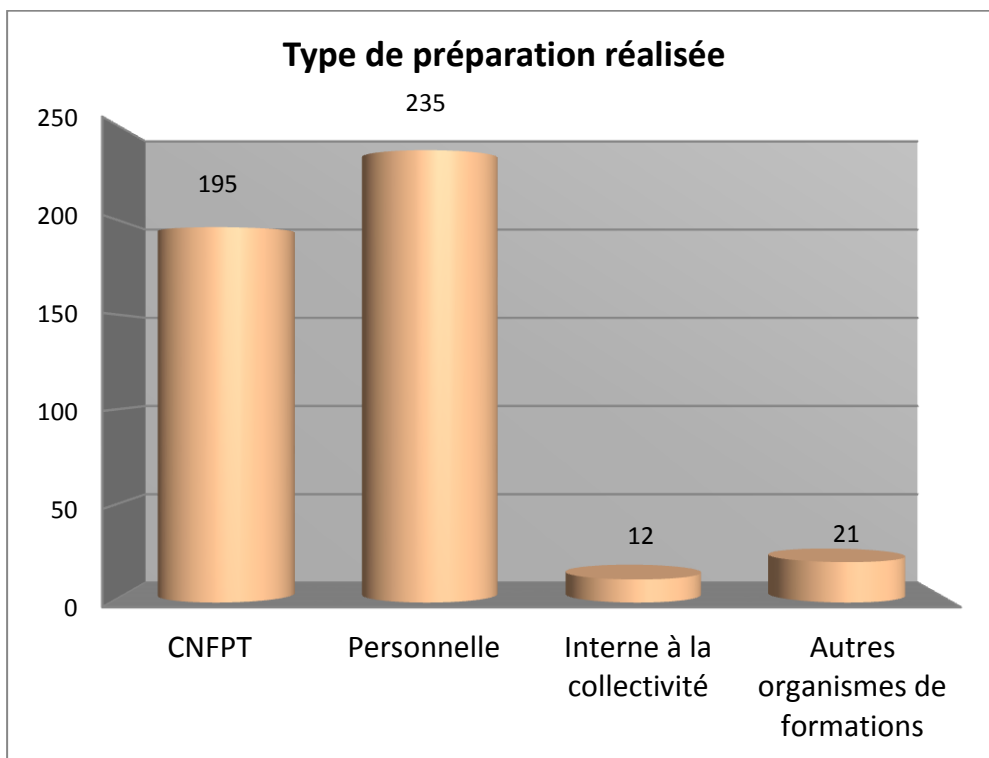


Niveau d'étude des candidats	%
AUCUN	1%
CAP - BEP	11%
BAC	30%
BAC + 2	39%
BAC + 3 OU 4	16%
BAC + 5 et plus	3%





Préparation	%
OUI	56%
NON	44%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	42%
Personnelle	51%
Interne à la collectivité	3%
Autres organismes de formations	5%

## **6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ**

***L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport*** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

**616 candidats étaient présents à l'épreuve écrite**

soit 75% des candidats admis à concourir

### **Session 2020 :**

<b>Épreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>Rapport avec propositions opérationnelles</b>	<b>206</b>	<b>822</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>8.19</b>	<b>10.00</b>

**195 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale**

### **Rappel session 2018 :**

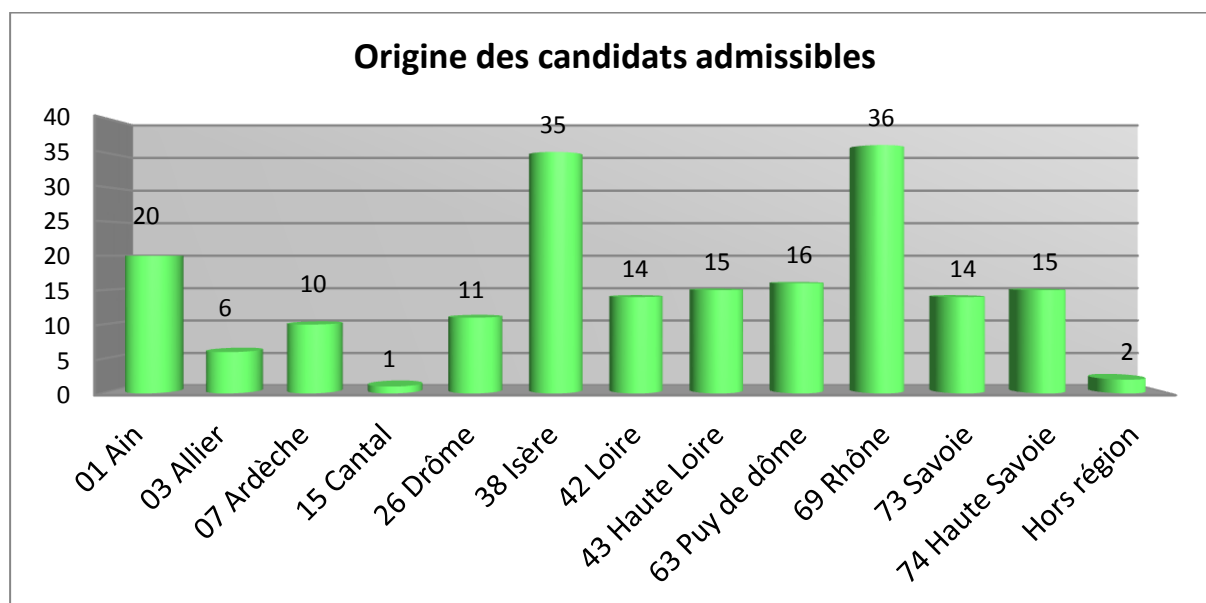
<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admissibilité</i>
<i>Rapport avec propositions opérationnelles</i>	<i>229</i>	<i>983</i>	<i>0</i>	<i>17</i>	<i>7.87</i>	<i>10.00</i>

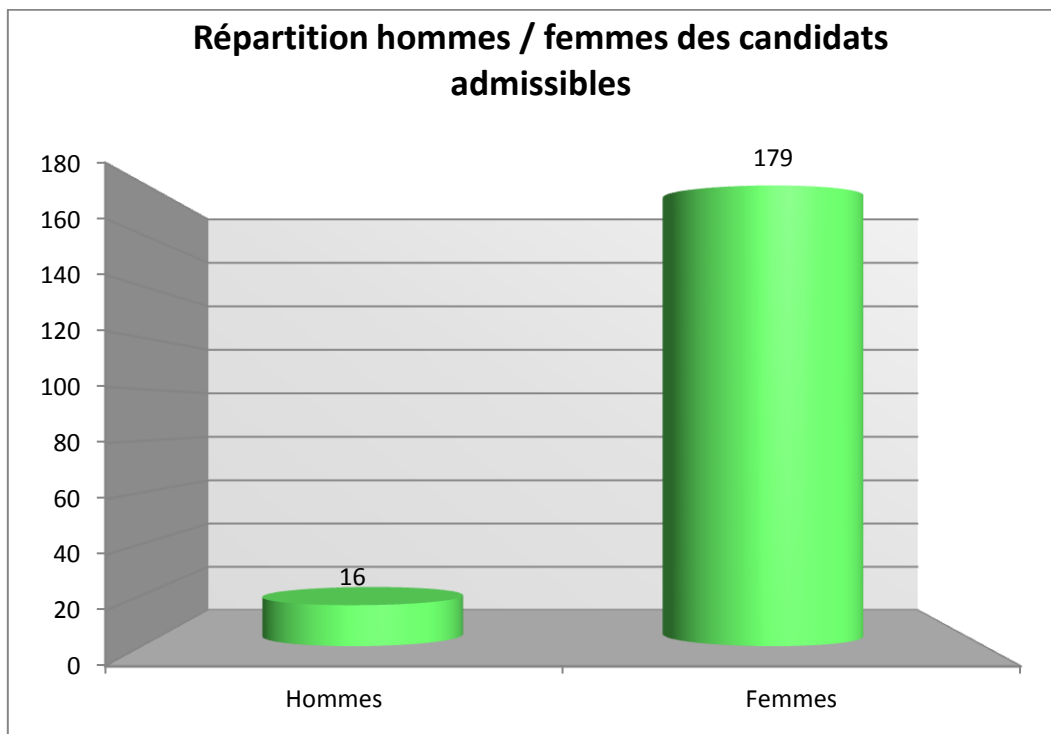
*218 candidats ont été autorisés à passer l'épreuve orale.*

## 7 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

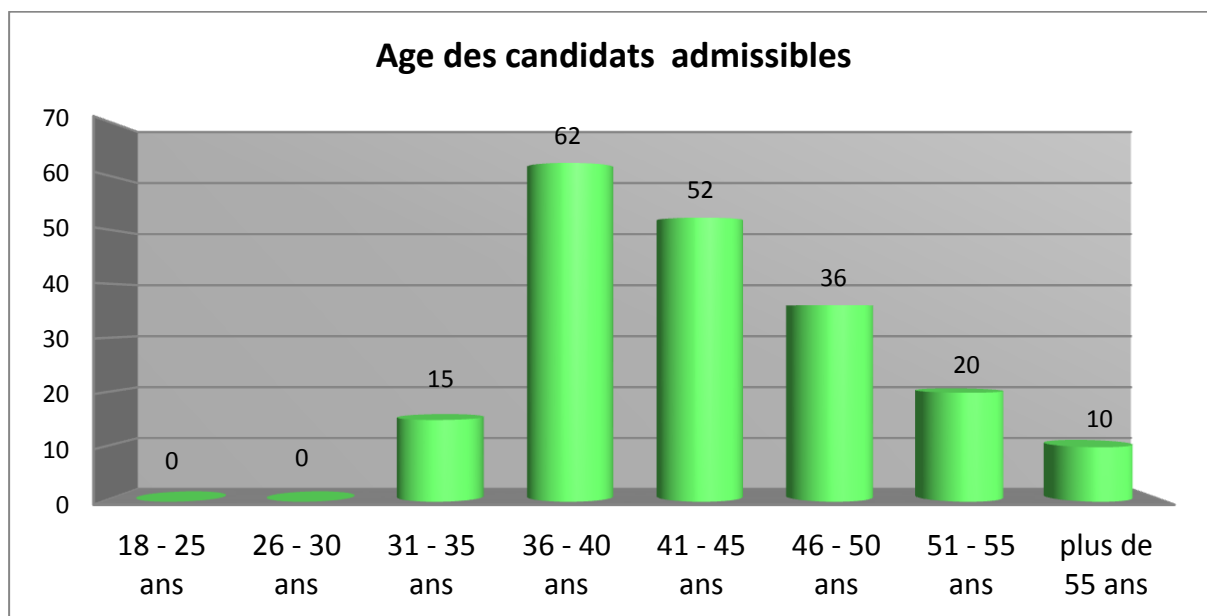
### ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	20	10%
Allier	6	3%
Ardèche	10	5%
Cantal	1	1%
Drôme	11	6%
Isère	35	18%
Loire	14	7%
Haute Loire	15	8%
Puy de Dôme	16	8%
Rhône	36	18%
Savoie	14	7%
Haute Savoie	15	8%
Hors région	2	1%
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>



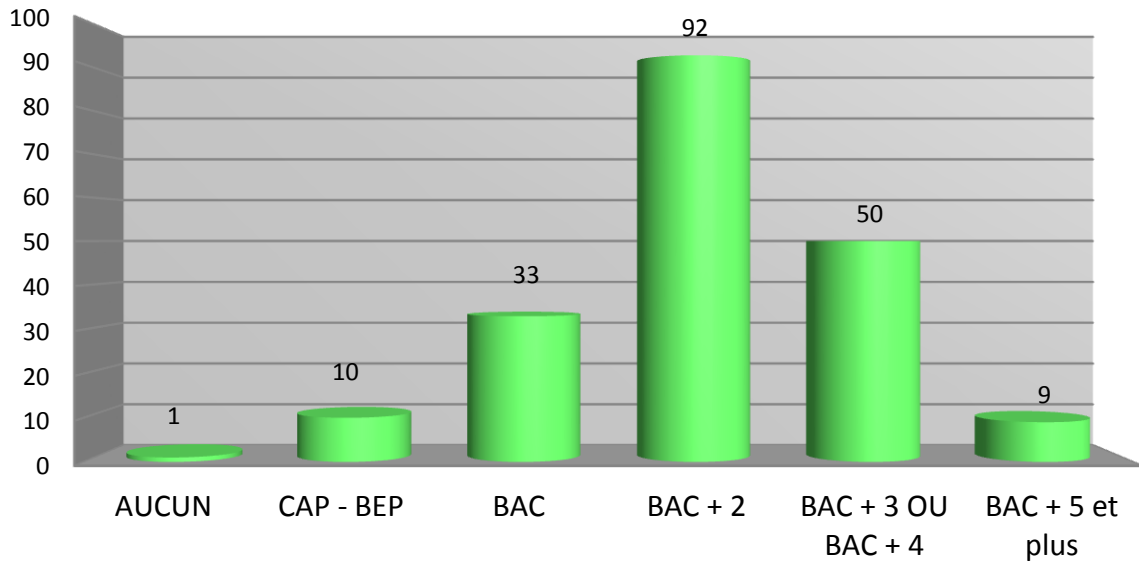


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	8%
Femmes	92%



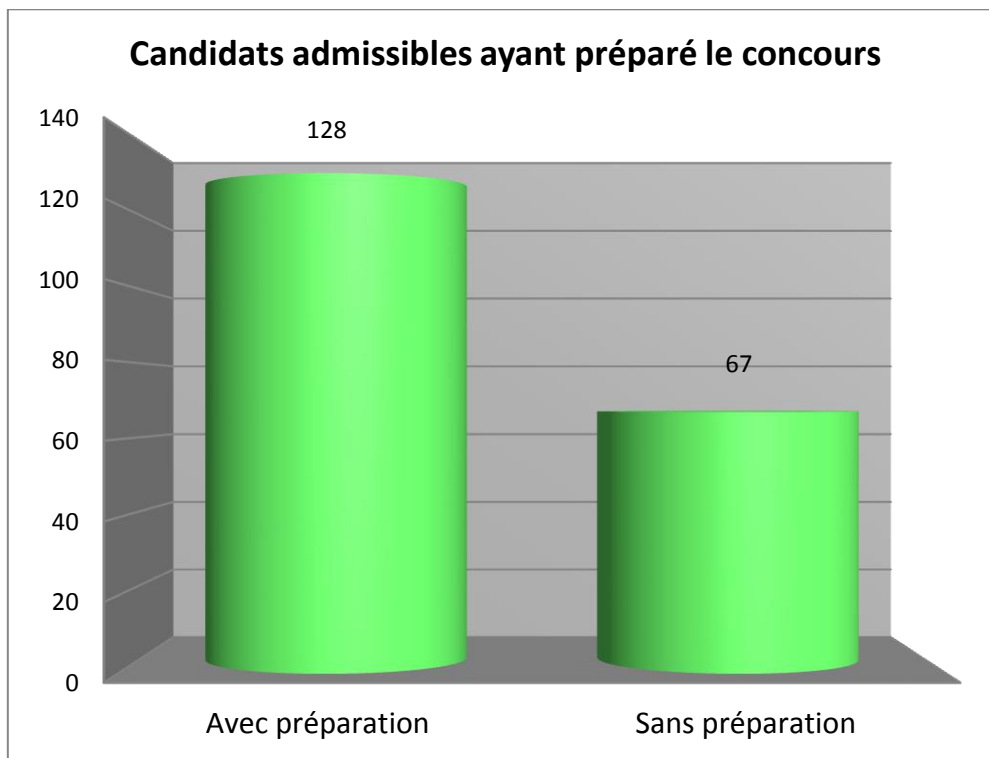
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	8%
36 - 40 ans	32%
41 - 45 ans	27%
46 - 50 ans	18%
51 - 55 ans	10%
plus de 55 ans	5%

### Niveau d'étude des candidats admissibles

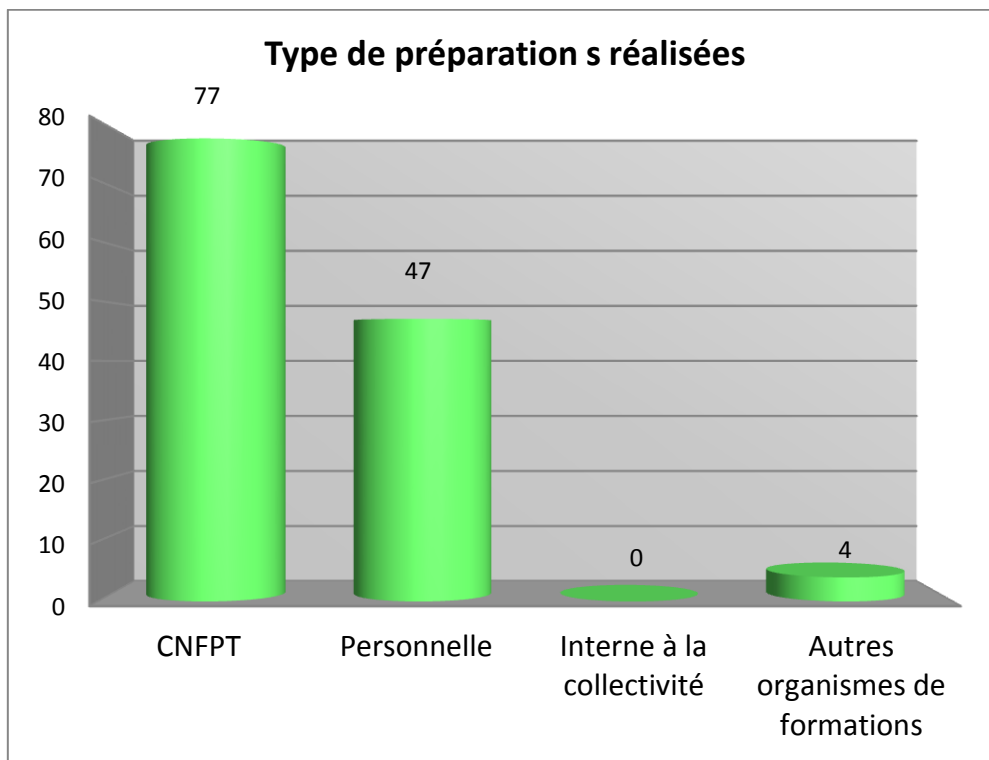


Niveau d'étude des candidats	%
AUCUN	1%
CAP - BEP	5%
BAC	17%
BAC + 2	47%
BAC + 3 OU 4	26%
BAC + 5 et plus	5%

### Candidats admissibles ayant préparé le concours



Préparation	%
OUI	66%
NON	34%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	60%
Personnelle	37%
Interne à la collectivité	0%
Autres organismes de formations	3%

## **8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

*L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)*

**193 candidats étaient présents à l'épreuve orale**  
soit 99% des candidats admissibles

### **Session 2020 :**

<b>Épreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admission</b>
<b>Entretien</b>	<b>2</b>	<b>195</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>10.27</b>	<b>10.00</b>

**111 candidats sont déclarés admis à cet examen**

### **Rappel session 2018 :**

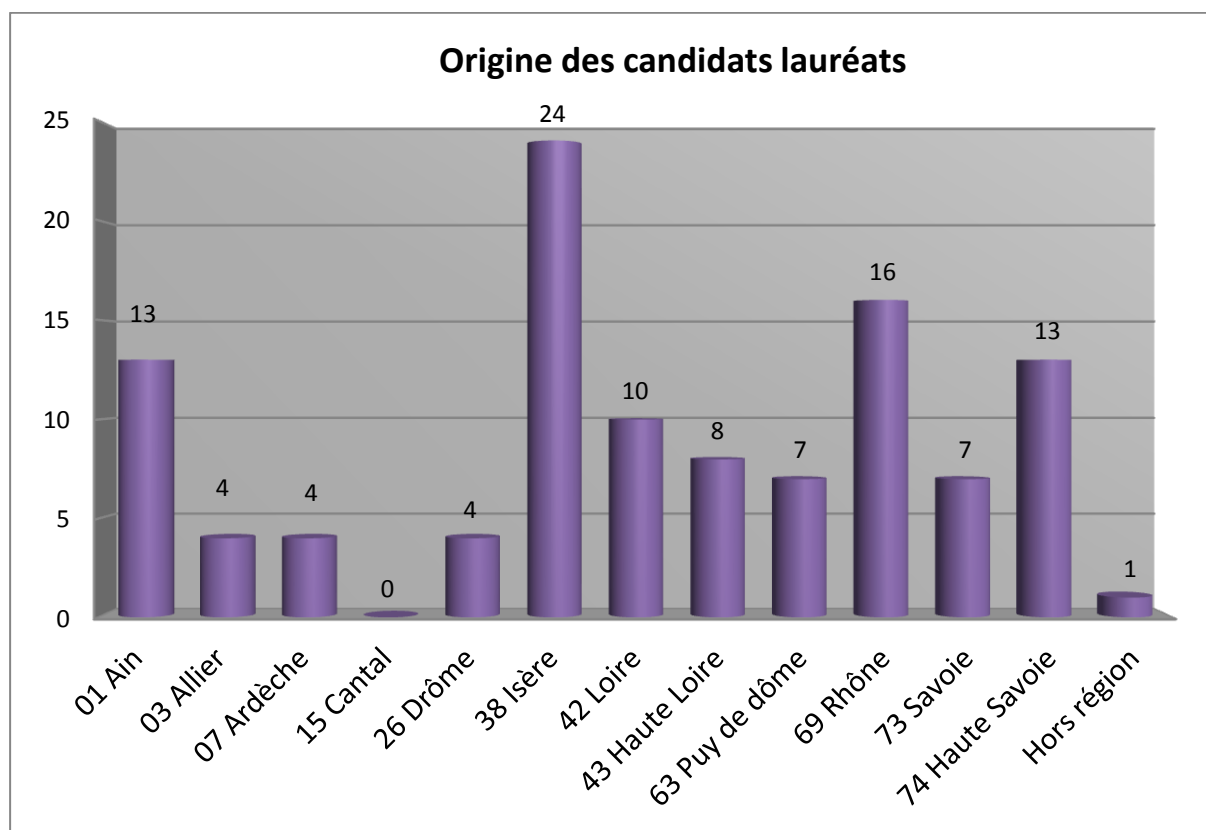
<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admissibles</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	<i>3</i>	<i>218</i>	<i>2</i>	<i>19</i>	<i>10.36</i>	<i>10.00</i>

*126 candidats ont été déclarés admis à cet examen*

## 9 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

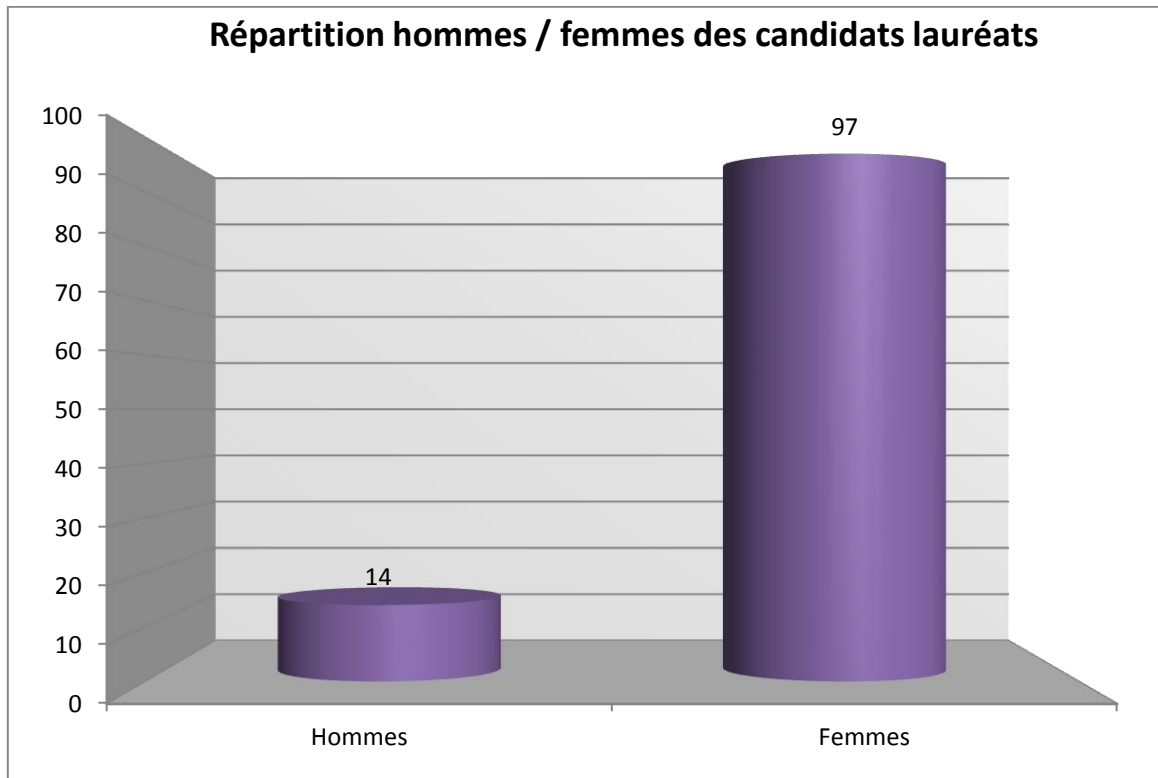
### ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	13	12%
Allier	4	4%
Ardèche	4	4%
Cantal	0	0%
Drôme	4	4%
Isère	24	22%
Loire	10	9%
Haute Loire	8	7%
Puy de Dôme	7	6%
Rhône	16	14%
Savoie	7	6%
Haute Savoie	13	12%
Hors région	1	1%
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>100%</b>



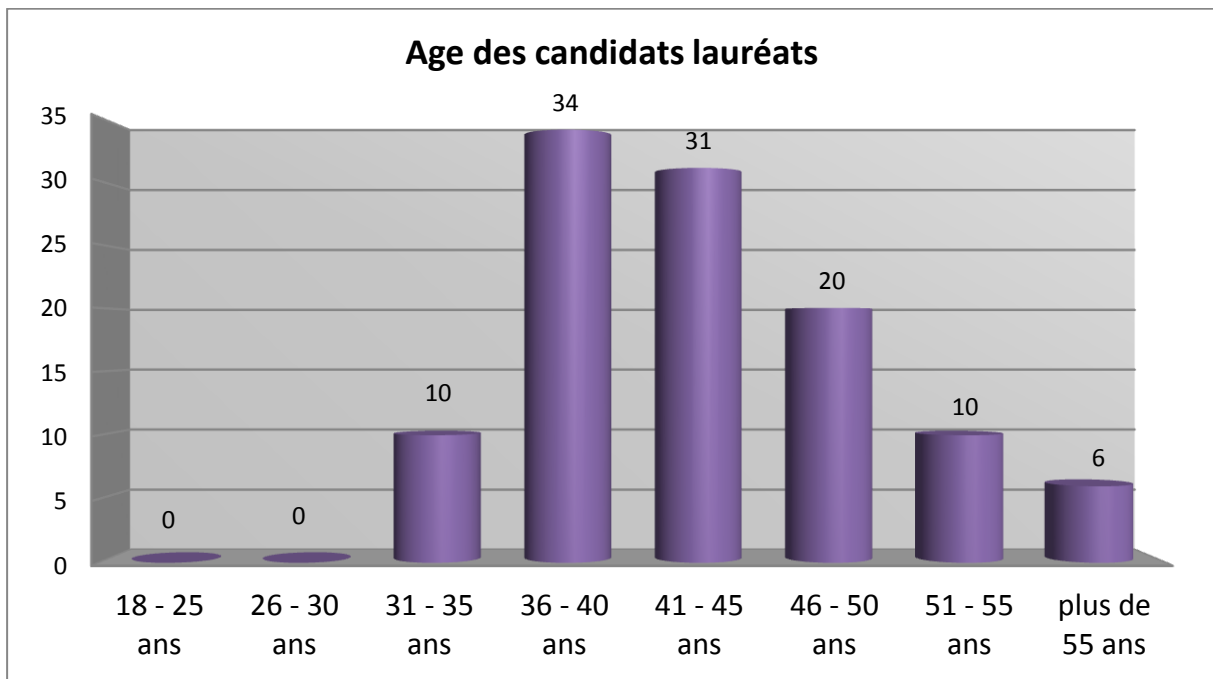


### Répartition hommes / femmes des candidats lauréats

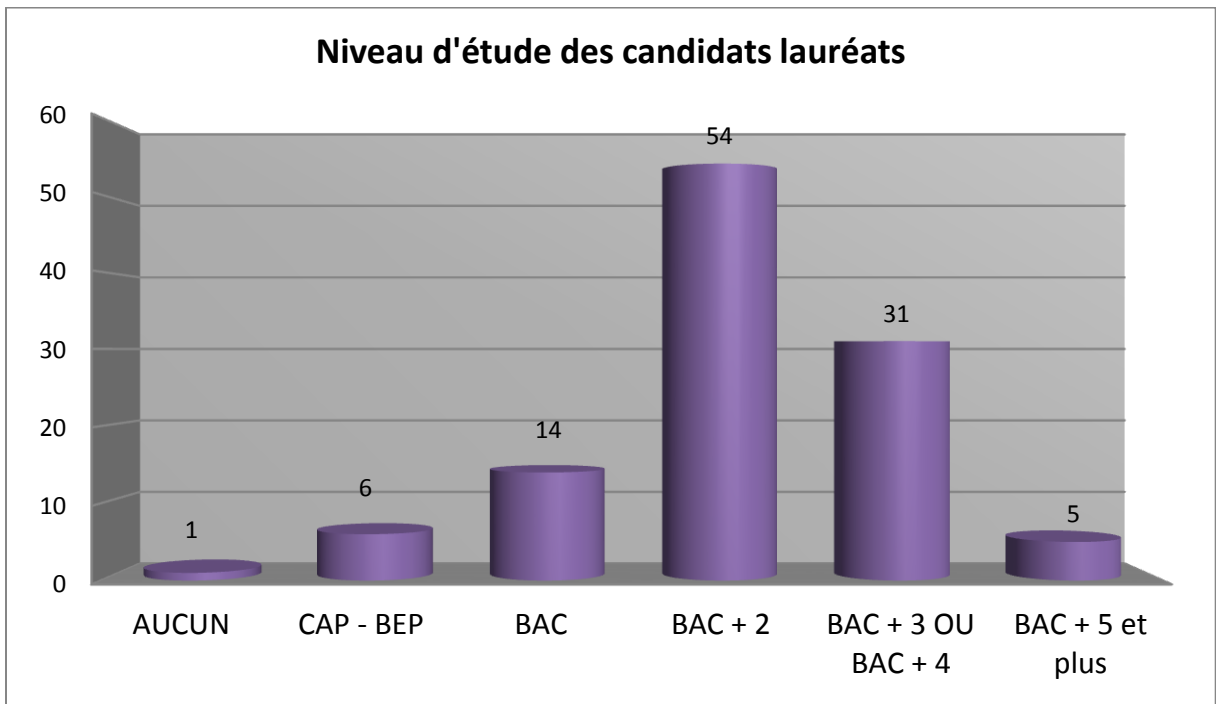


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	13%
Femmes	87%

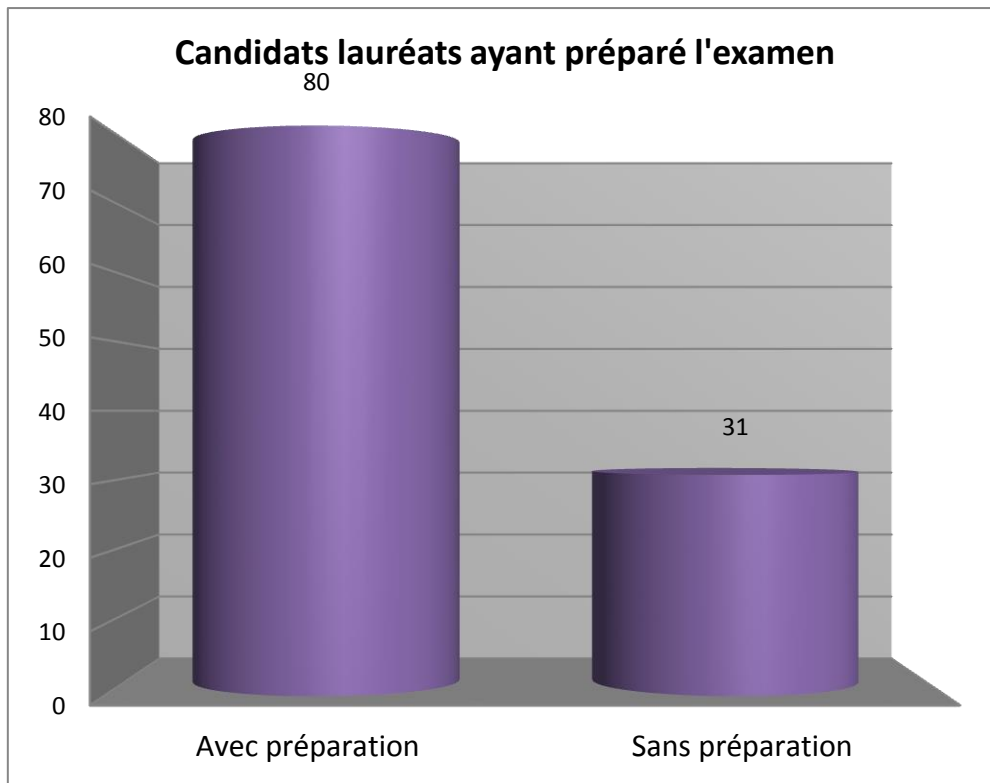
### Age des candidats lauréats



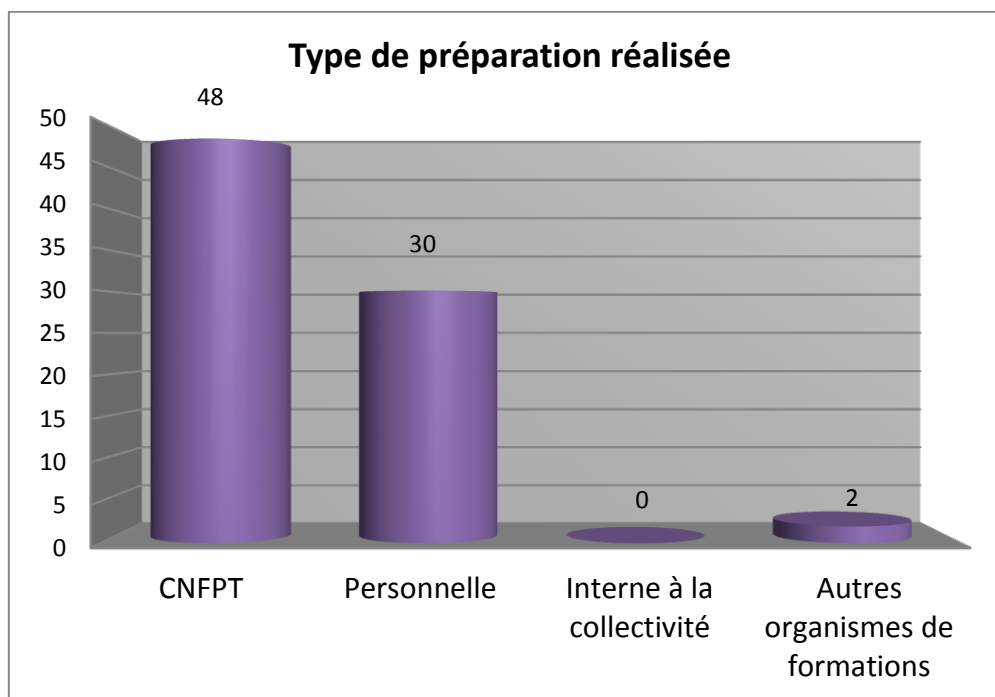
Age des candidats	%
18 - 25 ans	0%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	9%
36 - 40 ans	31%
41 - 45 ans	28%
46 - 50 ans	18%
51 - 55 ans	9%
plus de 55 ans	5%



Niveau d'étude des candidats	%
AUCUN	1%
CAP - BEP	5%
BAC	13%
BAC + 2	49%
BAC + 3 OU 4	28%
BAC + 5 et plus	5%



Préparation	%
OUI	72%
NON	28%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	60%
Personnelle	38%
Interne à la collectivité	0%
Autres organismes de formations	3%

Sur les 195 candidats admis à concourir ayant suivi une préparation avec le CNFPT, 25% sont admis à l'examen. Sur la totalité des candidats, le taux de réussite est de 13.5%.

Sur les 77 candidats admissibles ayant suivi une préparation avec le CNFPT, 62% sont admis.

## **10 - REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY**

### **Epreuve écrite**

Suite à l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles, les correcteurs formulent les remarques suivantes :

- Une bonne adéquation du sujet avec le niveau de l'examen professionnel
- Un niveau des candidats relativement faible (68% des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20)

### **Epreuve orale**

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Une bonne connaissance de l'environnement professionnel des candidats mais manque d'ouverture sur les domaines d'intervention qui ne sont pas les leurs
- Un constat d'un fréquent déficit de connaissances de l'environnement territorial dans sa globalité
- Une interrogation sur la capacité à assumer l'ensemble du spectre des missions dévolues au grade, notamment concernant le management
- Des présentations souvent trop chronologiques, trop récitées. Manque de valorisation des compétences et du savoir-être

## 11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
<b>Nombre de candidats par étape</b>	<b>822</b>	<b>195</b>	<b>111</b>
Hommes	59	16	14
Femmes	763	179	97
% Hommes	7%	8%	13%
% Femmes	93%	92%	87%
<b>Âges des candidats</b>			
18 - 25 ans	0	0	0
26 - 30 ans	0	0	0
31 - 35 ans	45	15	10
36 - 40 ans	170	62	34
41 - 45 ans	200	52	31
46 - 50 ans	213	36	20
51 - 55 ans	130	20	10
plus de 55 ans	64	10	6
<b>Origine des candidats par départements</b>			
01 Ain	60	20	13
03 Allier	16	6	4
07 Ardèche	45	10	4
15 Cantal	7	1	0
26 Drôme	56	11	4
38 Isère	204	35	24
42 Loire	77	14	10
43 Haute Loire	32	15	8
63 Puy de dôme	49	16	7
69 Rhône	147	36	16
73 Savoie	59	14	7
74 Haute Savoie	56	15	13
Hors région	14	2	1
<b>Niveau d'études des candidats</b>			
AUCUN	9	1	1
CAP - BEP	88	10	6
BAC	249	33	14
BAC + 2	321	92	54
BAC + 3 OU BAC + 4	131	50	31
BAC + 5 et plus	24	9	5
<b>Préparation</b>			
CNFPT	195	77	48
Personnelle	235	47	30
Interne à la collectivité	12	0	0
Autres organismes de formations	21	4	2
<b>Avec préparation</b>	<b>463</b>	<b>128</b>	<b>80</b>
<b>Sans préparation</b>	<b>359</b>	<b>67</b>	<b>31</b>